

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mercredi 4 mars au Mesnil-Saint-Denis

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- M. PICARD Bullion
- Mme DARMON CA du Plateau de Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. BARBOTIN CC Rambouillet Territoire
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. BOISSEL Choisel
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- M. FISCHER Conseiller Régional d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. BOULLAY Galluis
- M. GALIANO Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. STOUVER Grosrouvre
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. LE FOLL Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. MAURY Les Bréviaires
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. DECROIX Mareil-le-Guyon
- Mme GUERLAIN Montfort l'Amaury

- Mme HENRI Rochefort-en-Yvelines
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. FEYT (Boullay-les-Troux), M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), Mme PERRAUD-MENU (Galluis), Mme LAPLAGNE (Le Mesnil-Saint-Denis), M. FANCELLI (Les Essarts-le-Roi), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois).

M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme GOUTMANN (Chambre de Métiers et d'Artisanat des Yvelines).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, DUMAZEAU, FRANCOLIN, HOUGUET, MAUSSION, MONTET, WOLFF et MM MARGAT, HARDY, MARI, ROMBAUTS ET POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme LASRY-BELIN CC Rambouillet Territoire
- M. PLANCHENAUlt Conseil Général des Yvelines
- Mme JEAN Conseil Général des Yvelines
- Mme BESSON Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. LECOMPAGNON Fontenay-les-Briis
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme METREAU Montfort l'Amaury
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- M. GHIBAUDO Saint-Léger-en-Yvelines
- M. BERTET CESER
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. DELPORT ONF
- M. DULONG Dourdan
- M. LEROY Neauphle-le-Château
- M. LAFFARGUE Région IDF

Pouvoirs :

- Mme BRIQUET à M. POUPART
- M. FRONTERA à M. CHIVOT
- M. LE COMPAGNON à M. VANDEWALLE
- Mme PECRESSE à M. PASSET

Le président remercie les participants de leur présence et les informe de quelques points d'actualité. Le ministre québécois de l'environnement s'est déplacé sur le Parc récemment et s'est déclaré fort intéressé par sa découverte des réalisations du Parc (Marais de Maincourt notamment).

Par ailleurs les présidents de Parcs naturels régionaux ont été reçus à l'Élysée par le président de la République. Cette réception était avant tout symbolique en cette année de COP 21 (conférence sur le changement climatique qui doit avoir lieu en décembre 2015 au Bourget). Cette réception ne contrebalance que partiellement seulement les atteintes faites aux PNR, souvent d'ailleurs par ignorance. La Fédération des parcs naturels régionaux consacre une grande partie de son action à tenter de défendre la capacité d'action et de protection des parcs dans le contexte mouvementé de la réforme territoriale.

Le président relate succinctement les tensions apparues dans le domaine de l'eau. Avec la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention du risque inondation qui doit en principe entrer en vigueur à partir de 2016), il paraît en effet indispensable de préserver la capacité d'action des parcs. Ceux-ci peuvent se voir contester leurs missions de protection des milieux naturels par de futurs EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) désireux d'exercer l'intégralité de la nouvelle compétence à l'échelle d'un bassin versant. Il est indispensable de préserver l'autonomie de gestion et de décision des PNR sur leurs territoires, classés pour leur biodiversité exceptionnelle, la qualité de leurs milieux naturels notamment aquatiques.

Le Parc semble avoir été entendu de ses interlocuteurs du côté de l'Orge, les relations sont plus délicates du côté de l'Yvette. L'effort de rationalisation et de mise en œuvre d'une solidarité amont-aval, très louable en matière de gestion des milieux aquatiques et du risque inondation, ne doit pas cependant atteindre aux prérogatives d'un syndicat mixte d'aménagement et de gestion d'un territoire de Parc.

Fort heureusement il semble que le Préfet de l'Essonne ait entendu le message du Parc : il envisage de créer deux EPAGE, l'un sur l'Orge, l'autre sur l'Yvette en ménageant une place spécifique au PNR sur chaque bassin versant en lui permettant d'exercer sereinement ses missions en matière de Gestion des Milieux Aquatiques. Si en effet on peut considérer qu'en milieu urbain, la prévention du risque d'inondation est du ressort des syndicats de rivière, c'est moins vrai en milieu rural où la lutte contre les inondations passe par l'aménagement de zones d'expansion naturelle des crues et par la lutte contre les ruissellements. Le travail sur la gestion des milieux aquatiques et humides a fortiori concerne des milieux naturels qui intéressent au premier chef le PNR.

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 08 décembre 2015.

Madame Giobellina souhaite qu'une formulation soit reprise dans le compte-rendu à propos de l'affirmation selon laquelle l'UAP accorderait son soutien à une association de Magny-les-Hameaux qui s'opposerait à tout nouveau projet de logements. Elle précise que cette association ne s'est opposée qu'à une opération précise en centre-bourg d'une trentaine de logements.

Le président souhaite ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- La demande de crédits d'animation auprès de l'Agence de l'Eau pour la cellule Eau et Zones humides de la mission Environnement,
- et le lancement de la candidature Leader du Parc en tant qu'animateur d'un futur GAL.

A cette occasion le président fait part de sa préoccupation récente quant aux financements dont pourra bénéficier le PNR à l'avenir. Force est de constater que les deux départements se sont désengagés en 2015 par rapport aux années précédentes.

Le Parc plus que jamais doit faire la démonstration qu'il représente une collectivité dynamique autant qu'une structure d'ingénierie efficace et audacieuse. Il fait de nouvelles propositions, va chercher des ressources nouvelles telles que par exemple, des financements du ministère de l'Environnement pour la réalisation du prochain Plans Paysages et Biodiversité en forêt de Rambouillet.

Sa préoccupation est aussi de présenter des budgets réalistes avec le moins possible de dépenses pluriannuelles qui laissent penser à tort qu'il ne dépense pas tout l'argent qui lui est attribué, pour mener à bien son programme d'actions.

Le président du Parc insiste également sur la caducité des aides et invite les communes et intercommunalités bénéficiaires à être vigilantes et à bien engager les opérations aidées par le Parc dans les délais impartis.

2. Tableau des marchés publics 2014.

Conformément aux arrêtés du 26 décembre 2007 et du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics, le Président du Parc communique aux membres du Comité syndical la liste des marchés publics attribués l'année passée.

3. Débat d'orientations budgétaires.

La loi du 6 février 1992 prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Ce débat constitue une formalité substantielle qui doit se traduire *in fine* par une délibération donnant acte de sa tenue.

Le Comité syndical est donc invité à débattre sur les orientations budgétaires du Parc pour 2015 et notamment sur les nouvelles opérations budgétaires qui lui sont présentées. Celles-ci ont été adressées à l'ensemble des élus avec la convocation. La présentation proposée en séance est annexée au présent compte-rendu.

A cette occasion, le président remercie très chaleureusement le directeur-adjoint Guillaume MARGAT, qui quitte ses fonctions à la fin mars, pour son excellent travail accompli depuis près de six années au Parc naturel.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui est adopté.

4. Conventions transitoires relatives aux frais de structure du Parc

Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, l'année 2015 sera, comme l'année 2014, une année de transition, entre la fin du Contrat de Parc 2007/2013 et le contrat à venir pour 2014/2020. Afin de pouvoir assurer les financements de la structure cette année, la Région Ile-de-France, les Conseils Généraux des Yvelines et de l'Essonne ont chacun préparé une convention spécifique pour 2015.

Après le Conseil Général de l'Essonne, qui avait réduit sa participation de 28% en 2013, le Conseil Général des Yvelines a annoncé une réduction de 10% de sa participation cette année et les deux années à venir.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président du Parc à signer les conventions transitoires relatives aux frais de structure du Parc avec la Région Ile-de-France, le Conseil Général des Yvelines, le Conseil Général de l'Essonne, la DRIEE.

5. Mise à jour de dispositifs d'aides du Parc.

Depuis le début de l'année 2014, le Parc a procédé à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques.

Il est aujourd'hui proposé d'étudier les modifications proposées pour les chapitres 3 « Mobilier d'information et signalétique » et 11 « Tourisme ». Le descriptif de ces propositions est détaillé dans un document annexé à la présente note de synthèse.

Le Bureau syndical a étudié ces propositions lors de la séance du 04 mars 2015, avant leur présentation en Comité syndical aux fins de validation. Celles-ci sont annexées au présent compte-rendu. Ce sont des modifications de détail destinées à préciser le sens de l'action du Parc : davantage soutenir des actions d'envergure territoriale s'agissant de tourisme et d'itinéraires et moins des actions de plus faible portée.

6. Convention de maîtrise d'ouvrage pour le dévoiement du collecteur d'eaux usées à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se sont associés pour réaliser la renaturation du fond de vallée de l'Yvette sur le tronçon qui traverse la réserve naturelle régionale Val et coteau de Saint-Rémy, depuis le centre Jean Racine à l'amont jusqu'à la rue de Vaugien à l'aval.

Cette opération d'envergure comporte trois principaux volets : (1) le dévoiement du collecteur intercommunal d'eaux usées, qui longe actuellement la rive droite de l'Yvette, vers un itinéraire situé hors zone humide en bordure de chaussée existante, et l'enlèvement ou la neutralisation de l'ancien collecteur ; (2) la collecte des eaux usées des habitations de la rue de Paris qui actuellement se déversent dans la réserve naturelle ; (3) la renaturation du cours principal de l'Yvette incluant la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire.

Les trois collectivités travaillent ensemble et en étroite collaboration avec chacun des partenaires techniques et financiers, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines. La répartition de la maîtrise d'ouvrage est la suivante, le S.I.A.H.V.Y. pour le dévoiement du collecteur d'eaux usées et le traitement de l'ancien collecteur, la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour la collecte des eaux usées de ses habitations, le P.N.R. pour la renaturation de la rivière.

A ce jour, l'état d'avancement et les prévisions de ce projet global de renaturation de l'Yvette sont les suivants :

- Les travaux de dévoiement du collecteur intercommunal sont terminés.
- Les travaux de collecte des eaux usées des habitants de la rue de Paris sont achevés.
- La maîtrise d'œuvre pour la renaturation de l'Yvette en fond de vallée est à l'étape du projet.

Afin de pouvoir lancer l'instruction réglementaire du dossier loi sur l'eau et de passer à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, il reste à résoudre le problème posé par la présence de canalisations communales d'eaux usées en travers du futur lit de la rivière.

En septembre 2014, la commune et le Parc se sont accordés pour que la maîtrise d'œuvre des travaux de dévoiement des canalisations communales d'eaux usées situées en travers du futur lit de l'Yvette soit portée en maîtrise d'ouvrage par le Parc naturel.

Sur la base des besoins identifiés dans l'avant-projet de renaturation de l'Yvette, établi par le maître d'œuvre du Parc, la commune délègue au Parc la maîtrise d'ouvrage de la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires au dévoiement des canalisations d'eaux usées.

Le Parc finance à 100% cette maîtrise d'œuvre avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le comité syndical donne son accord à cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Elle sera bientôt suivie de travaux importants de déplacements de canalisation de gaz GRTgaz et GRDF qui seront pris en charge par ces grandes entreprises afin de mener à bien ce travail de renaturation et de restauration des milieux aquatiques.

7. Election du délégué du Parc au sein du SYMEN

Le Parc naturel régional est représenté par M. Frédéric Montégut au sein du Syndicat Mixte de l'Etang des Noës, ainsi que pour les questions techniques par M. Alexandre Mari, chargé d'études Environnement au sein du Parc.

Suite au renouvellement des instances du SYMEN, il est proposé de désigner un nouveau délégué du Parc au sein de ce syndicat mixte.

8. Modification des statuts du Parc.

Afin d'améliorer la coordination sur le terrain entre le SIAHVY et le Parc pour un partage équilibré de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention du risque d'inondations, il est proposé de modifier l'article 9 des statuts du Parc en ajoutant le SIAHVY à la liste des membres invités au Comité syndical avec voix consultative. Le Président du Parc souhaite que ce nouveau partenariat permette de résoudre les difficultés créées par la nouvelle compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Yvette.

Questions diverses

- Demande de crédits d'animation auprès de l'Agence de l'Eau pour la cellule Eau et Zones humides de la mission Environnement et l'animation du contrat de bassin de l'Yvette et de la Rémarde Amont. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Lancement de la candidature Leader du Parc en tant qu'animateur d'un futur GAL « Hurepoix et forêt d'Yvelines ». Cette délibération est également adoptée à l'unanimité. Le projet sur lequel le Parc candidate sera présenté lors d'une réunion aux Essarts le 23 mars prochain à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h.